

En Île-de-France, plus de 150 000 seniors vivant à domicile sont en situation de perte d'autonomie

Insee Analyses Île-de-France • n° 178 • Décembre 2023



En Île-de-France, la part des personnes âgées de 60 ans ou plus dans la population est la plus faible parmi les régions de France métropolitaine. Les 2 480 000 seniors représentent 20 % de la population francilienne, alors que cette part est de 26 % au niveau national. Un tiers d'entre eux a 75 ans ou plus.

Un senior sur cinq déclare souffrir de limitations motrices, sensorielles ou cognitives et un sur trois, être limité dans ses activités au quotidien. Dans la région, 154 000 seniors sont en situation de perte d'autonomie, soit 6,3 %, une part moindre qu'en France métropolitaine. La perte d'autonomie est inégalement répartie sur le territoire et touche davantage les départements les plus pauvres, allant de 4 % dans les Yvelines jusqu'à 11 % en Seine-Saint-Denis.

La part des seniors, c'est-à-dire les personnes âgées de 60 ans ou plus, est moins élevée en Île-de-France qu'au niveau national. En 2020, la région compte plus de 2 480 000 seniors, soit 20,2 % de la population régionale, contre 26,5 % pour la population métropolitaine. Entre 2010 et 2020, la part des seniors dans la population a moins augmenté en Île-de-France (+2,6 points) qu'en France métropolitaine (+3,5 points). Dans l'hypothèse d'une poursuite des tendances démographiques actuelles, la population des seniors franciliens atteindrait 3 463 000 personnes en 2070, soit 28 % de la population régionale, quand elle représenterait 35 % en France métropolitaine.

En Île-de-France, les seniors sont aussi moins âgés, avec un âge moyen de 71,9 ans, contre 72,4 ans en France métropolitaine. Près de deux tiers d'entre eux ont moins de 75 ans, ce qui représente la deuxième part la plus importante parmi les régions métropolitaines, derrière les Hauts-de-France.

Le **taux de mortalité standardisé** des seniors dans la région est inférieur à celui observé sur l'ensemble de la France métropolitaine (39 % contre 40 %). La population des seniors est majoritairement féminine (56 %). La part des femmes croît avec l'âge en raison notamment d'une **espérance de vie à 60 ans** plus élevée :

27,2 ans contre 22,8 ans pour les hommes. Les femmes représentent ainsi 58 % des habitants âgés de 75 à 84 ans et 69 % des 85 ans ou plus.

Les seniors franciliens résident plus souvent à domicile

La quasi-totalité des seniors (96 %) d'Île-de-France résident à domicile (dans un logement ordinaire, chez eux ou dans leur famille), cette part est la deuxième plus importante des régions métropolitaines françaises, derrière la Corse et à égalité avec les Hauts-de-France. Chez les seniors âgés de 75 ans ou plus, cette part est de 92 %. Par ailleurs, la région bénéficie d'une offre en places d'hébergement et en lits médicalisés inférieure à celle du niveau national : 107 places d'hébergement et 77 lits médicalisés pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus contre 116 places d'hébergement et 97 lits médicalisés en France métropolitaine.

La part des seniors qui résident en institution (maison de retraite, établissement de soins de longue durée...) croît avec l'âge, passant de 1 % entre 60 et 74 ans à 4 % entre 75 et 84 ans puis 16 % à partir de 85 ans. Cette part ne varie pas selon le sexe pour les personnes âgées de moins de 85 ans. En revanche, à partir de 85 ans, 19 % des femmes résident en institution contre seulement 10 % des hommes.

Trois seniors qui résident à domicile sur dix habitent seuls. En lien avec des situations de veuvage plus fréquentes, le nombre de seniors résidant seuls augmente avec l'âge. Ainsi, 44 % des personnes ayant 75 ans ou plus vivent seules à leur domicile, contre 28 % de celles âgées de 60 à 74 ans. Les femmes, davantage touchées par le veuvage, vivent d'autant plus souvent seules qu'elles sont plus âgées : 34 % des femmes de 60 à 74 ans vivent seules contre 70 % des femmes âgées de 85 ans ou plus (21 % et 32 % pour les hommes aux mêmes âges). En effet, les femmes ont une **espérance de vie sans incapacité** à 65 ans supérieure à celle des hommes [Deroyon, 2023]. De plus, les femmes qui vivent en couple sont majoritairement plus jeunes que leur conjoint.

Un senior sur cinq touché par une limitation fonctionnelle

En Île-de-France, un cinquième des seniors (21,0 %) déclare avoir au moins une **limitation fonctionnelle**, c'est-à-dire rencontrer des difficultés pour réaliser des activités courantes comme marcher 500 mètres, entendre une conversation ou se concentrer plus de dix minutes.

Ces limitations peuvent être physiques et motrices (se déplacer, emprunter un escalier, se pencher, se servir de ses bras ou de ses mains...), sensorielles

(voir, entendre...) ou encore cognitives (comprendre, mémoriser, résoudre des problèmes de la vie quotidienne, prendre une décision...). Comme au niveau national, les difficultés motrices et physiques sont les plus fréquentes. Elles concernent 15 % des seniors de la région, alors que les difficultés sensorielles et cognitives affectent respectivement 9,1 % et 4,9 % d'entre eux.

En moyenne plus âgées, les femmes sont plus nombreuses à ressentir au moins un problème fonctionnel (23 % contre 18 % pour les hommes). Néanmoins, elles le sont moins qu'en France métropolitaine où une femme sur quatre y est confrontée.

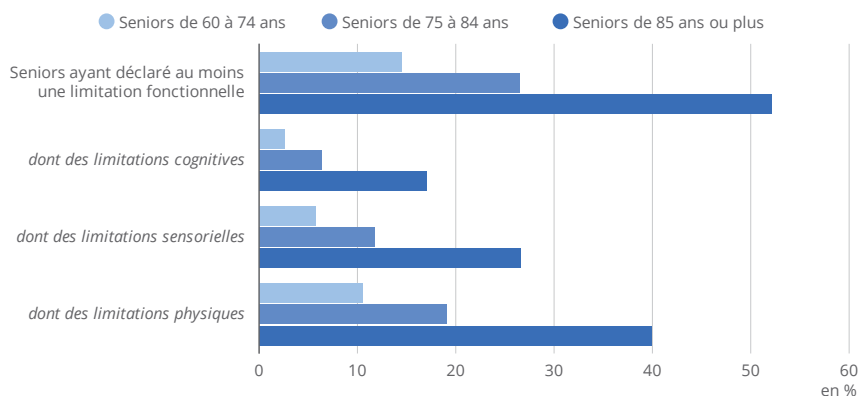
Le cumul des limitations fonctionnelles augmente avec l'âge

Les limitations fonctionnelles s'accroissent fortement avec l'âge. Parmi les personnes âgées de 60 à 74 ans vivant à leur domicile, 14,5 % déclarent rencontrer un ou plusieurs problèmes fonctionnels quand elles sont 26,5 % chez celles âgées de 75 à 84 ans et 52 % chez les 85 ans ou plus ► **figure 1**.

Parmi les seniors de la région qui déclarent avoir au moins une limitation fonctionnelle, un tiers cumule des difficultés de différentes natures (physiques, sensorielles ou cognitives). Près de la moitié des personnes âgées de 85 ans ou plus (46 %) ayant au moins une limitation fonctionnelle cumulent les trois types de limitations (physiques, sensorielles et cognitives), contre seulement 24 % de celles âgées de 60 à 74 ans et 33 % de celles âgées de 75 à 84 ans. Un peu plus d'une personne de 60 à 74 ans sur six (18 %) ayant les trois types de limitations déclare être atteinte d'au moins un problème cognitif, contre près d'un tiers des 85 ans ou plus. Près de quatre personnes de 60 à 74 ans sur dix limitées fonctionnellement déclarent être atteintes d'au moins un problème sensoriel, contre plus de la moitié des personnes de 85 ans ou plus (52 %). Près des trois quarts des personnes limitées fonctionnellement déclarent être atteintes d'au moins un problème physique, cette part est assez semblable quel que soit l'âge des personnes touchées.

Les limitations sensorielles et cognitives surviennent plus tardivement et plus fréquemment avec l'âge. Seules 2,6 % des personnes de 60 à 74 ans déclarent avoir au moins une limitation cognitive, contre 17 % des personnes de 85 ans ou plus. Un peu plus d'une personne de 85 ans ou plus sur quatre (27 %) déclare souffrir d'une limitation sensorielle, contre 5,7 % des personnes de 60 à 74 ans. Néanmoins, quatre personnes de 85 ans ou plus sur dix déclarent être atteintes d'une limitation physique, ce qui en fait la principale limitation fonctionnelle à tout âge.

► 1. Part des seniors franciliens vivant à domicile ayant déclaré une limitation fonctionnelle, par tranche d'âge



Lecture : en Île-de-France, 52,1 % des seniors âgés de 85 ans ou plus déclarent avoir au moins une limitation fonctionnelle.

Champ : personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile en Île-de-France.

Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

Les seniors atteints d'une limitation fonctionnelle sont restreints dans leurs activités

Un senior sur trois de la région déclare être limité pour une raison de santé dans ses activités quotidiennes depuis au moins six mois, et un sur dix déclare l'être fortement. Les problèmes fonctionnels ont une incidence directe sur les restrictions dans les activités du quotidien. Près de huit seniors sur dix souffrant d'une atteinte sensorielle, motrice ou cognitive se déclarent limités dans leurs activités quotidiennes. Cependant, les restrictions dans les activités quotidiennes ne sont pas nécessairement la conséquence de limitations fonctionnelles. Ainsi, 21 % des seniors n'ayant pas de problème fonctionnel s'estiment concernés par une restriction d'activité. Plus généralement, les restrictions dans les activités du quotidien ne diffèrent pas selon le sexe. En revanche, elles s'accroissent fortement avec l'âge. Elles concernent 26 % des personnes âgées de 60 à 74 ans, 41 % des 75 à 84 ans et jusqu'à 67 % des 85 ans ou plus.

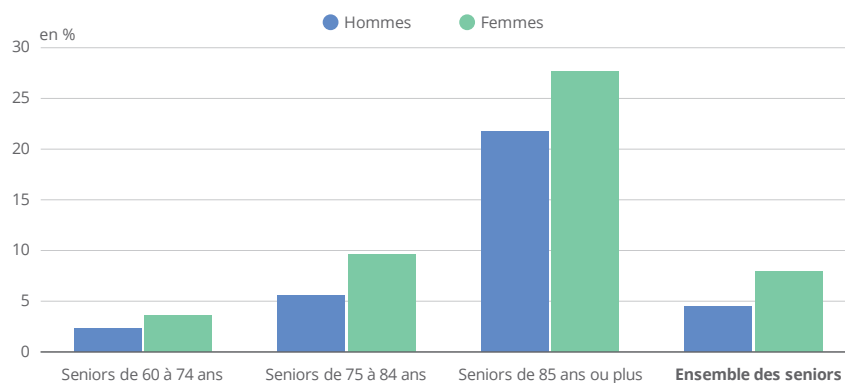
plus. En particulier, 27 % des seniors de 85 ans ou plus déclarent être fortement restreints dans leurs activités.

Les seniors de la région sont moins touchés par la perte d'autonomie

La **perte d'autonomie** est définie dans l'étude au-delà d'un certain seuil de limitations fonctionnelles et/ou de restrictions d'activité. En Île-de-France, 154 000 seniors vivant à domicile sont en situation de perte d'autonomie, soit 6,3 % des seniors vivant à domicile, contre 7,2 % en France métropolitaine.

La perte d'autonomie augmente avec l'âge ► **figure 2**. Si seulement 3,0 % des seniors âgés de 60 à 74 ans de la région vivant à leur domicile sont en perte d'autonomie, la part s'élève à 7,9 % pour ceux âgés de 75 à 84 ans et atteint 25,7 % au-delà. Les personnes de 85 ans ou plus sont ainsi plus de huit fois plus touchées par une perte d'autonomie que celles de moins de 75 ans.

► 2. Part des seniors franciliens vivant à domicile et étant en situation de perte d'autonomie, par sexe et âge



Lecture : en Île-de-France, parmi les seniors âgés de 85 ans ou plus, 27,7 % de femmes sont en perte d'autonomie contre 21,7 % des hommes.

Champ : personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile en Île-de-France.

Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

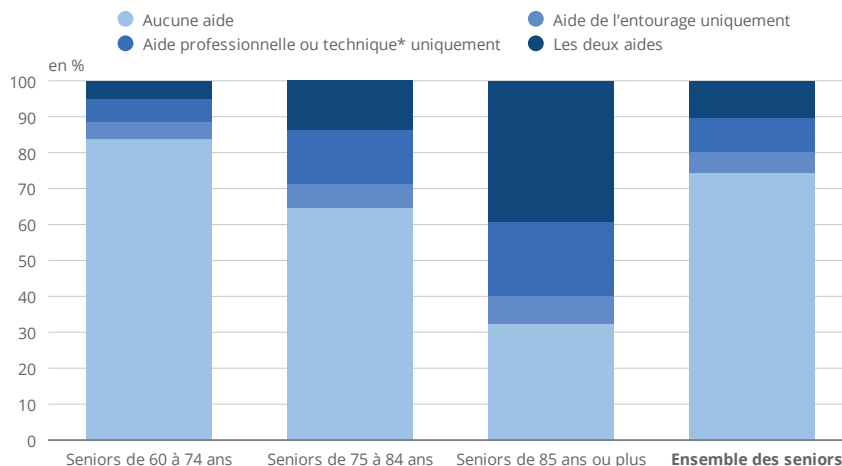
Les femmes sont plus souvent en situation de perte d'autonomie que les hommes (7,9 % contre 4,5 %). Entre 60 et 74 ans, 3,6 % des femmes sont en perte d'autonomie, contre 2,3 % des hommes. Au-delà, l'écart avec les hommes se creuse : 28 % des femmes de 85 ans ou plus sont en situation de perte d'autonomie, soit six points de plus que leurs homologues masculins.

La part des personnes en situation de perte d'autonomie est hétérogène au sein des départements franciliens. Ainsi, dans les Yvelines (4,0 %), les Hauts-de-Seine (5,2 %), en Seine-et-Marne (5,2 %) et à Paris (5,7 %), la proportion de seniors en situation de perte d'autonomie est plus faible qu'en France métropolitaine (7,2 %). La perte d'autonomie observée dans les autres départements franciliens est proche de la valeur nationale, à l'exception de la Seine-Saint-Denis, où la part atteint 10,6 %.

Les personnes pauvres sont plus souvent en situation de perte d'autonomie

En Île-de-France, le **taux de pauvreté** des seniors est supérieur à la moyenne nationale (11,9 %, contre 10,3 %). En outre, **l'accessibilité** au personnel infirmier et aux médecins généralistes est plus faible qu'en France métropolitaine. On compte en moyenne 89 équivalents temps plein d'infirmiers pour 100 000 habitants dans la région contre 150 en France métropolitaine. De même, chaque

► 3. Recours aux aides des seniors franciliens vivant à domicile, par tranche d'âge



* Y compris aménagements du logement.

Lecture : en Île-de-France, 7,9 % des seniors âgés de 85 ans ou plus bénéficient uniquement de l'aide de l'entourage.

Champ : personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile en Île-de-France.

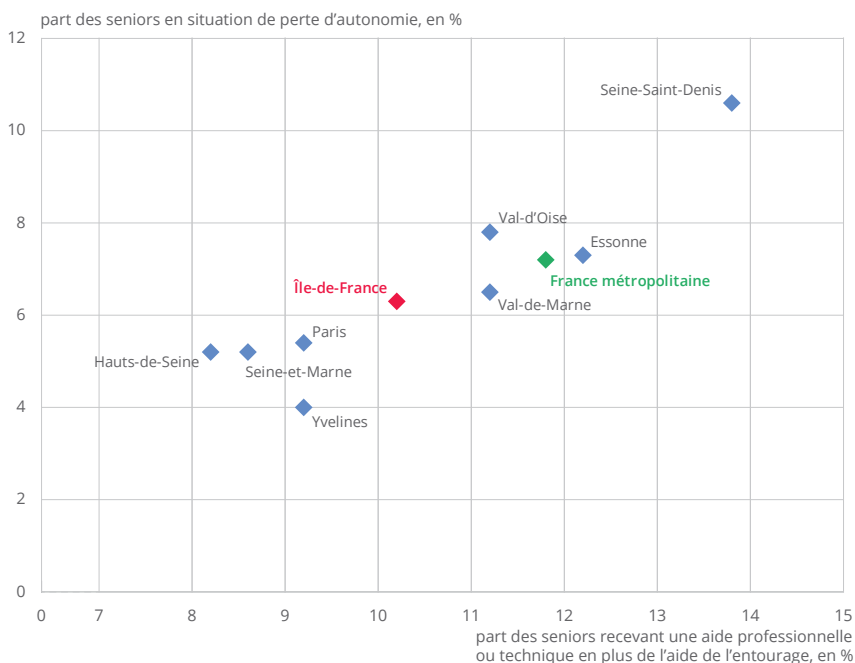
Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

habitant d'Île-de-France peut accéder à 3,2 consultations de médecins généralistes par an contre 3,8 en France métropolitaine. Malgré ces deux facteurs défavorables, la part des seniors en perte d'autonomie en Île-de-France est plus faible qu'en métropole. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la population des seniors est globalement moins âgée en Île-de-France. Plus souvent en activité, ces seniors sont donc moins en situation de dépendance. Ainsi, en 2019, 47 % des Franciliens âgés de 60 à 64 ans sont actifs, soit la proportion la plus élevée de toutes les régions de France métropolitaine. De même, chez ceux âgés

de 65 à 69 ans, les situations d'emploi sont deux fois plus fréquentes qu'en province (11 % contre 5 %).

Au niveau départemental, la part des seniors en perte d'autonomie à domicile est fortement corrélée avec le taux de pauvreté monétaire. Ainsi, dans les départements où le taux de pauvreté de seniors est le plus bas, comme les Yvelines et la Seine-et-Marne, la part des seniors à domicile en perte d'autonomie est parmi les plus faibles de la région (respectivement 4,0 % et 5,2 %). Inversement, dans les départements où le taux de pauvreté est le plus haut, dans le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis, la part des seniors en perte d'autonomie est la plus haute (respectivement 7,8 % et 10,6 %).

► 4. Part des seniors bénéficiant d'une aide professionnelle ou technique en plus de celle de l'entourage et part des seniors en perte d'autonomie



Lecture : dans les Yvelines, 4,0 % des seniors sont en situation de perte d'autonomie et 9,2 % des seniors déclarent recourir à une aide technique ou professionnelle en plus de l'aide de l'entourage.

Champ : personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile en France métropolitaine.

Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

L'aide technique est aussi fréquente que l'aide de l'entourage

En Île-de-France, plus d'un senior sur quatre (26 %) vivant à domicile reçoit une aide dans sa vie quotidienne ► **figure 3** et 92 % de ceux en perte d'autonomie. Il peut s'agir de l'aide de l'entourage/ de proches, de celle d'un professionnel (aides ménagères, aide-soignants ou infirmiers...), d'une aide technique (cane, déambulateur, fauteuil roulant, lit médicalisé...) ou d'aménagements du logement (barre d'appui, douche adaptée, porte élargie...). Ces différentes aides ou aménagements peuvent favoriser le maintien à domicile des seniors en perte d'autonomie. Près d'un senior sur six bénéficie de l'aide de son entourage (16 %). Cette part est hétérogène au sein de la région : dans les Hauts-de-Seine, seuls 13 % des seniors se font aider par leur entourage, contre 23 % en Seine-Saint-Denis. La part des seniors qui bénéficient d'une aide technique est légèrement inférieure (15 %), tandis que seuls 8,4 %

recourent à une aide professionnelle. Celle-ci intervient moins fréquemment seule : plus de huit seniors sur dix qui disposent d'une aide professionnelle bénéficient également d'une aide de leur entourage ou d'une aide technique.

Par ailleurs, l'aide apportée auprès des seniors est de plus en plus soutenue avec l'âge. Seules 16 % des personnes de moins de 75 ans déclarent bénéficier d'une aide au quotidien. C'est le cas de 35 % de celles âgées de 75 à 84 ans et de deux tiers (68 %) des plus âgées. L'aide de l'entourage concerne moins d'une personne de moins de 75 ans sur dix, contre 47 % de celles âgées de 85 ans ou plus. L'aide technique passe également de moins d'une personne sur dix pour les seniors de moins de 75 ans à une personne sur deux pour ceux de 85 ans ou plus. Moins fréquent quel que soit l'âge, le recours à une aide

professionnelle augmente néanmoins fortement avec l'âge : seulement 3,1 % des personnes de moins de 75 ans y ont recours contre 35,4 % des 85 ans ou plus.

La part des seniors qui reçoivent une aide technique ou professionnelle en plus de l'aide de l'entourage est d'autant plus importante dans les départements où la perte d'autonomie est importante ► **figure 4**. En Seine-Saint-Denis par exemple (10,6 % des seniors en perte d'autonomie contre 6,3 % au niveau régional), la part des seniors qui bénéficient d'une aide technique ou professionnelle en plus de l'aide de l'entourage est supérieure de plus de trois points à la moyenne régionale (13,8 % contre 10,2 %). À l'inverse, dans les Yvelines, département où la part des seniors en perte d'autonomie est inférieure à la moyenne régionale (4,0 %),

seuls 9,2 % des seniors reçoivent une aide technique ou professionnelle en plus de l'aide de leur entourage.

Au niveau régional, le recours aux aides est fortement corrélé avec le taux de pauvreté monétaire : la part des seniors ne bénéficiant d'aucune aide est d'autant plus forte que le taux de pauvreté est bas. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, où le taux de pauvreté des seniors est le plus haut en Île-de-France (27,9 %), seuls 65 % des seniors ne bénéficient d'aucune aide particulière. Au contraire, dans les Yvelines, où le taux de pauvreté est le plus bas (9,9 %), 78 % des seniors ne bénéficient d'aucune aide. ●

Guilhem Apra, Lauren Berthelot (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Le **taux de mortalité standardisé** rapporte le nombre de décès durant l'année à la population totale moyenne de l'année. Le calcul est standardisé (répartition par sexe et âge équivalente de la population régionale et nationale) afin de pouvoir comparer la mortalité régionale à la mortalité nationale.

L'**espérance de vie à 60 ans** représente le nombre moyen d'années restant à vivre pour une génération fictive âgée de 60 ans. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

L'**espérance de vie sans incapacité** est la durée de vie moyenne en bonne santé - c'est-à-dire sans limitation irréversible d'activité dans la vie quotidienne ni incapacités - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité et de morbidité de l'année. Elle caractérise la mortalité et la morbidité indépendamment de la structure par âge.

Les **limitations fonctionnelles** regroupent les altérations des fonctions physiques, sensorielles (vue, audition) ou cognitives liées à des maladies ou à des problèmes de santé et à leurs symptômes, et peuvent engendrer des restrictions dans les activités du quotidien (difficultés pour entendre, pour se laver, pour sortir, etc.).

La **perte d'autonomie** est mesurée par le « score VQS », qui synthétise les diverses difficultés rencontrées par les personnes âgées, à partir des questions de l'enquête VQS portant sur leurs capacités fonctionnelles (« La personne a-t-elle des difficultés pour voir, même avec ses lunettes ou lentilles de contact si elle en porte ? »), leurs difficultés quotidiennes (« A-t-elle des difficultés pour sortir de son logement ? ») et leur état de santé général (« La personne a-t-elle une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable ? »). Un senior déclarant de fortes difficultés pour de nombreuses activités aura un score VQS élevé et sera considéré en situation de perte d'autonomie. Cette situation de perte d'autonomie est proche, mais pas complètement équivalente, à la dépendance au sens de la grille AGGIR (Autonomie, gérontologie, groupes iso-ressources), utilisée pour accorder l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Le **taux de pauvreté** monétaire correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) en situation de pauvreté monétaire. Le champ retenu est celui de la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 ans ou plus.

L'indicateur d'**accessibilité** potentielle localisée (APL) est un indicateur local de répartition des professionnels de santé. Calculé au niveau de la commune, il indique, pour une profession donnée, le volume de soins accessible pour les habitants de cette commune, compte tenu de l'offre disponible et de la demande (en fonction de la population et des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge) au sein de la commune et dans les communes environnantes.

► Sources

L'**enquête Vie quotidienne et santé** (VQS) a pour objectif d'établir des statistiques sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile, leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a été réalisée auprès de 334 000 personnes vivant en France en domicile ordinaire, entre février 2021 et avril 2022. En Île-de-France, 4 077 seniors ont répondu à l'enquête. En France métropolitaine et dans les DROM (hors Mayotte), les personnes ont pu répondre par Internet, en renvoyant un questionnaire papier ou par téléphone. À Mayotte, les personnes ont répondu en face-à-face. Une personne du logement pouvait répondre pour l'ensemble des membres du logement.

Outre la source principale de l'enquête VQS, diverses sources ont été sollicitées pour enrichir et faciliter l'analyse : le **recensement de la population 2020** (principal et complémentaire individus) pour décrire les volumes de population concernés ; le dispositif **Filosofi** (Fichier localisé social et fiscal), produit à partir de données fiscales, pour fournir des indicateurs sur le niveau de vie et la pauvreté ; les **Estimations Localisées de Population** (ELP 2020) pour définir les espérances de vie et taux de mortalité ; les résultats de l'**enquête EHPA 2019** (Établissement d'hébergement pour personnes âgées) précisent les établissements et places en institutions ; le **Panorama Statistique Jeunesse Sports Cohésion Sociale** indique les taux d'hébergement pour personnes âgées.

► Pour en savoir plus

- **Dehon M., Fleuret A.**, « Davantage de personnes âgées en perte d'autonomie à domicile dans les départements les plus pauvres », *Insee Focus* n° 314, décembre 2023.
- **Le N. D., Touahir M.**, « En Île-de-France, les sexagénaires sont nettement plus souvent en emploi que leurs homologues de province », *Insee Flash Île-de-France* n° 78, mars 2023.
- **Deroyon T.**, « L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 12,6 ans pour les femmes et 11,3 ans pour les hommes, en 2021 », *Drees Études et Résultats*, n° 1258, février 2023.
- **Blavet T.**, « 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021 », *Drees Études et Résultats*, n° 1255, février 2023.
- **Algava É., Blanpain N.**, « 68,1 millions d'habitants en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée », *Insee Première* n° 1881, novembre 2021.
- **Daguet F.**, « De plus en plus de couples dans lesquels l'homme est plus jeune que la femme », *Insee Première*, n° 1613, septembre 2016.

